

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux de la Ville de Métis-sur-Mer.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 5 novembre 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 18-135 permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux de la Ville de Métis-sur-Mer.
- L'objectif de ce règlement est qu'en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout chemin ou sur une partie d'un chemin à sa charge dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 décembre 2018 à 19h30, à l'hôtel de ville de Métis-sur-Mer. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 138, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Métis-sur-Mer ce 7 novembre 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et Secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

A PUBLIC MEETING OF CONSULTATION

To citizen interested in draft by-laws to permit the movement of snowmobiles on certain municipal roads in the Town of Métis-sur-Mer.

PUBLIC notice is given to the following

- At a meeting held on November 5 2018, the Council adopted the draft regulation entitled "Regulation No. 18-135 permitting the movement of snowmobiles on certain municipal roads in the town of Métis-sur-Mer".
- The purpose of this regulation is that under article 626, paragraph 14 of the *Code de la Sécurité Routière*, a local municipality may, by regulation, permit the movement of off-road vehicles on any road or part of a road to which it is responsible and for the periods it determines.
- A public meeting of consultation will be held at the next meeting of the Council on December 3, 2018 at 7:30 pm, at the municipal office of Métis-sur-Mer. In this public meeting, a person designated by the Council will explain the draft by-laws and hear people and organizations who wish to speak.
- These draft regulations can be found at the municipal office located at 138 Principale within the normal hours of opening.

Given to Métis-sur-Mer this November 7, 2018.

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier